

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 octobre 2019

PLFSS POUR 2020 - (N° 2296)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 1853

présenté par

Mme Wonner, Mme Grandjean, Mme Bagarry, M. Lejeune, Mme Mörch, Mme Robert,
Mme Pompili, Mme Dupont, M. Cesarini, M. Orphelin et M. Nadot

ARTICLE 25

À l'alinéa 50, après le mot :

« sociale »,

insérer les mots :

« , au plus tard le 1^{er} mars de l'année où il est pris, ».**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Afin de permettre aux régions, et donc aux établissements implantés sur les territoires de disposer d'une visibilité et d'une transparence de financement, cet amendement vise à ce que le montant des dotations régionales fixé par arrêté des ministres le soit au plus tard le 1^{er} mars de l'année où il est pris.